

COMPTE RENDU DU CDAS DU 22 juin 2017

Ordre du jour

- 1-Désignation du secrétaire adjoint
- 2-Approbation du procès-verbal du CDAS du 27 avril 2017
- 3-Compte-rendu d'activité 2016
- 4-Présentation de la circulaire du 9/11/2016(Cadre d'intervention du service social)
- 5-Budget CAL 2017
- 6-Budget CAL 2018
- 7-Questions diverses

Lecture de la déclaration liminaire par la CGT

Suite à la lecture de la déclaration liminaire CGT et comme il le fait à chaque fois, Mr Mille indique qu'il ne répondra pas aux revendications d'ordre général.

En ce qui concerne les craintes évoquées par la CGT en ce qui concerne les effectifs et les vacances d'emplois, il précise ne pas s'en satisfaire mais pense que le taux de vacances sera stable.

Pour ce qui est des réorganisations, elles sont désormais connues et le sujet sera à nouveau évoqué lors du CTL du 4/07.

Au sujet de la baisse des crédits d'action sociale, ils le sont du fait de la diminution des actifs.

Il y aurait selon lui une part plus importante pour les enfants.

Il nous a confirmé qu'une infirmière serait nommée au 1^{er} septembre, l'information lui aurait été communiquée par les médecins de prévention.

1-Secrétaire adjoint : CGT

2-Approbation du PV du CDAS du 27 avril 2017

Le procès verbal du 27 avril 2017 est adopté à l'unanimité.

3-Compte-rendu de l'activité 2016

Les bénéficiaires de l'action sociale dans notre département en quelques chiffres :

Actifs

2014 : 2501

2015 ; 2470

2016 : 2477

Retraités

2014 : 2411

2015 : 2465

2016 : 2505

Enfants

2014 : 1420
2015 : 1233
2016 : 1302

-Les crédits pour l'action locale en 2016 étaient de 84318€ (2017 budget de 80102€ et en 2018 79500€)

Le budget a été réalisé à hauteur de 99.8% soit 84298€.

Le poste le plus important étant l'arbre de Noël (65%) pour le spectacle et les chèques cadeaux.

-Budget de l'action sociale en 2016 : 977208€

Restauration :

Le nombre de repas subventionnés a diminué en 2016, il en est de même pour les tickets restaurant.

Dossier prêts

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la délégation n'est plus chargée du suivi des dossiers de prêt.

Le site de l'ALPAF permet d'avoir accès aux informations et à un simulateur. Pour des renseignements complémentaires, il est possible de joindre les services de l'ALPAF l'après-midi.

Logements :

44 logements sont réservés par l'Alpaf.

En 2016 8 logements ont été restitués faute de preneurs.

En 2017, certains logements ne trouvent pas preneur et ne semblent pas répondre au besoin des agents.

Madame Lhuillier pense que les plafonds pour en bénéficier et les loyers seraient trop élevés.

Pour un prix identique, certains agents pourraient trouver dans le parc privé et dans un quartier qu'ils auraient choisi.

Les OS ont demandé à ce qu'une demande soit faite au niveau national pour revoir ces plafonds.

Vacances

Moins de départ en famille en 2016

Idem pour les enfants qui partent en colonies (3 semaines)

L'EPAF a mis en place des séjours de courte durée qui pourraient peut-être mieux convenir.

Il convient donc de s'interroger d'une part sur les tarifs qui peuvent être élevés et sur la durée des séjours proposés.

L'offre doit s'adapter aux aspirations des bénéficiaires.

Mr Mille va relayer les demandes au niveau national.

L'EPAF s'interrogerait quant à la fermeture de certains centres.

Petite enfance :

Trois places en crèches sont réservées.

C'est insuffisant.

Les assistants sociaux précisent que les agents peuvent se tourner vers d'autres structures : Ville de Rennes, leur commune ou solliciter une place par l'intermédiaire de la SRIAS.

Catherine notre représentant SRIAS précise qu'à la SRIAS, les places à temps plein peuvent

être occupés par plusieurs temps partiels.
Mme Le Potier répond que c'est très difficile à gérer.

4-Présentation de la circulaire du 9/11/2016.

Présentation générale par Mme Lebreton conseillère technique régionale. (Niveau national et niveau régional)

Elle gère 10 départements en Région Bretagne et pays de Loire.

Il y a 143 assistants de service social sur l'ensemble du territoire national dont 21 en partenariat avec d'autres ministères.

Cette nouvelle circulaire remplace celle de 2005, elle tient compte de l'évolution des problèmes des agents avec possibilité d'intervention au niveau du collectif de travail

Puis présentation du champ d'intervention des assistants sociaux au niveau individuel et au niveau du collectif de travail par Mr Gauvin et Mme Le Potier.

L'assistant social peut intervenir au niveau des agents fonctionnaires actifs mais aussi auprès des personnels ayant un statut de droit public (personnel d'entretien ou de restauration)

Possibilité d'orienter les retraités du département vers les services adaptés.

Le dispositif d'aide aux agents en situation difficile existe depuis 2006.

L'assistant travaille en collaboration avec le service RH

Fait le plus possible faire de la prévention en partenariat avec les médecins.

Gestion du dispositif d'aides financières : Le montant des secours financiers a été revu depuis la circulaire de 2014.

Il peut être au maximum de 3000€ par agent sous forme d'aide ou de prêt. (Auparavant 2000€)

Possibilité également d'orienter vers la conseillère CESF.

Présentation du nouveau volet à savoir intervention au niveau du collectif de travail.

Ce nouveau dispositif a été mis en place car le contexte professionnel a beaucoup changé depuis quelques temps, il est devenu plus difficile.

L'intervention sera faite sur demande des directions.

Les assistants sociaux ne participent pas au CHSCT.

Question a été posée à Mr Mille par rapport au comité "conditions vie au travail" qu'il a mis en place et dont s'occupe Mme Motel.

Mr Mille indique que le CHSCT intervient pour toutes les directions qui peuvent avoir des sujets différents de la DGFIP.

Le but de ce comité est d'agir au plus vite, il se réunit régulièrement, environ toutes les 6 semaines.

Il nous a indiqué sans plus de précisions que plusieurs OS seraient prêtes à y participer.

5-Budget local 2017

Montant budgété : 80102€

Petit rappel de l'attribution des crédits pour l'action locale 2017 :

Enfant : 36.82€

Actif : 9.57€

Retraité : 3.19€

Lors du précédent CDAS, les représentants CGT avaient demandé que la dotation soit identique pour les actifs et les retraités

Certaines actions ont déjà eu lieu.

Le groupe de travail du 1^{er} juin 2017 a fait le point sur les actions en cours et celles qui auront lieu jusqu'à la fin de l'année.

L'arbre de Noël aura lieu le 13 décembre au Triangle.

L'information a été transmise aux agents concernés.

Le groupe de travail a également arrêté les orientations d'actions pour 2018.

6-Crédit d'actions locales 2018

Le budget 2018 sera de 79500€ soit une baisse de plus de 4800€ par rapport à 2014.

Nous avons bien entendu dénoncé ces baisses constantes en indiquant que les agents actifs et retraités les plus fragiles avaient besoin d'une action sociale de qualité dotée de moyens humains et financiers suffisants

7-Questions diverses

Carte Appétiz Mr Mille nous a informé que les difficultés pointées lors du précédent CDAS et mentionnés dans le topo fait par notre camarade Michel des Douanes avaient été transmises au niveau du secrétariat général.